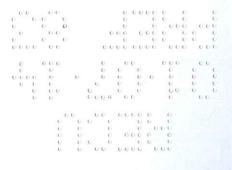


Ville de SOLLIES-PONT

Prix et Qualité du service public de l'Eau Potable

Exercice 2013



Note liminaire

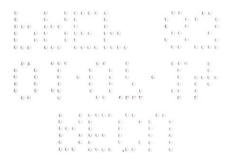
Conformément à l'article D2224-2 du Code Général des Collectivités territoriales, la note liminaire présente le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

La facture globale de l'eau potable et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises, au 01/01/2013 et au 01/01/2014 pour une consommation de 120 m³ est présentée ci-dessous.

Facture eau et assainissement pour une consommation de 120 m³

racture eau et assamissement por	ui une conson	illiation de 120	J 111
	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire	92,78	92,73	-0,1%
Abonnement Eau potable	16,67	16,66	-0,1%
Consommation Eau potable	52,59	52,58	0,0%
Abonnement Assainissement	6,15	6,14	-0,2%
Consommation Assainissement	17,38	17,35	-0,1%
Part collectivité	187,20	187,20	0,0%
Abonnement Eau potable	0,00	0,00	·
Consommation Eau potable	84,00	84,00	0,0%
Abonnement Assainissement	0,00	0,00	1-
Consommation Assainissement	103,20	103,20	0,0%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau)	7,61	7,61	0,0%
Organismes publics	51,60	51,60	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,60	33,60	0,0%
Modernisation du réseau de collecte (Agence de l'eau)	18,00	18,00	0,0%
TVA	20,83	25,16	20,8%
TVA Eau potable	10,70	10,69	0,0%
TVA Assainissement	10,13	14,47	42,8%
Total TTC			
Total TTC Eau potable	205,16	205,15	0,0%
Total TTC Assainissement	154,86	159,16	2,8%
Total TTC Global	360,02	364,31	1,2%

Pour la partie assainissement le lecteur se réfèrera au RPQS concernant le service d'assainissement collectif.



Rapport annuel Solliès-Pont Eau

Ce qu'il faut retenir de 2013

Avec 1,71 €TTC/m³, le prix du service d'eau potable n'a pas évolué entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014.

L'année 2013 est marquée par les travaux de renouvellement du réseau rue du 6^{ème} RTS, la mise en place du maillage de l'ilot de la gare, la mise en place du maillage Sainte Christine les Plantades, et le déplacement de la conduite au chemin des Fourches.

L'année 2013 est également marquée par l'amélioration des performances du service.

Les analyses réalisées sur la qualité de l'eau distribuée se sont révélées conformes à 98% sur les paramètres microbiologiques et à 94% sur les paramètres physico-chimiques.

Rapport annuel Solliès-Pont Eau

2013

Les indicateurs techniques du service

Le tableau de bord des performances du service d'eau potable de 2013 est donné ci-dessous:

Estimation du nombre d'habitants desservis [D 101.0] Nombre d'abonnés desservis Prix TTC du service au m3 pour 120 m3

2012	2013
11 170	11 214
4 971	5 039
1,71	1,71

Taux de conformité bactériologique (%) [P101.1]

Taux de conformité physico-chimique (%) [P102.1]

2012	2013	
100%	97,6%	0
100%	94,1%	0

	100%	97,6%	0
l	100%	94,1%	0

2012 2013

La ressource, la distribution et la consommation

	2012	2013	
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (%) [P103.2]	=	85	(3)
Indice linéaire de pertes en réseau (m³/km/jour) [P106.3]	9,85	7,85	(2)
Indice linéaire des volumes non-comptés (m³/km/jour) [P105.3]	10,45	8,45	(4)
Rendement brut du réseau de distribution (%) [P104.3]	71,8%	75,8%	(2)
Taux moyen de renouvellement des réseaux	0,05%	0,33%	8
Indice d'avancement de la protection de la ressource [P108.3]	40%	40%	(4)

Relations avec les usagers

	AND DESIGNATION OF REAL PROPERTY.	But the last of the same of the same	2
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmée pour 1000 abonnés [P151.1]	3,42	0,6	©
Taux de respect du délai maximal pour l'ouverture des branchements [P152.1]	100%	100%	③
Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente [P154.0]	o 0,13%	0,04%	©
Taux de réclamations pour 1000 abonnés [2155,1]	4,63	2,38	(

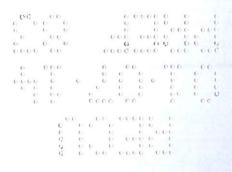
Gestion financiore

	0.00	0	0.0	0.0.0		C	0.0	2012	2013
Durée d'extinction de la dette	000	0	0.0	000	0.0	C		< 1an	0

Rapport annuel 2013

Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE	2
1.1. LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.2. L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	
1.3. LE TERRITOIRE ET LA POPULATION DESSERVIE.	
2. LES DONNEES TECHNIQUES	4
2.1. LES RESSOURCES	4
2.2. Le reseau	
2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution	
2.2.2. Renouvellement des branchements en plomb	
2.2.3. Performances du réseau	
2.3. Les reservoirs	
2.4. Les volumes	
2.5. LA SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU POTABLE	
2.5.1. Les types de traitement par ressource	
2.5.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée	
3. LES DONNEES CLIENTELES	10
3.1. LES ABONNES DU SERVICE D'EAU POTABLE	10
3.2. Interruptions du service non programmees	
3.3. TAUX DE RECLAMATIONS ECRITES	
3.4. TAUX D'IMPAYES	10
3.5. RESPECT DES DELAIS MINIMUM D'OUVERTURE DES BRANCHEMENTS	10
4. LA TARIFICATION DU SERVICE	11
4.1. LES MODALITES DE TARIFICATION	11
4.1.1. Les modalités de tarification	
4.1.2. Les tarifs	
4.2. EVOLUTION DE LA FACTURE 120 M³	
5. LES DONNEES FINANCIERES	13
5.1. RECETTES DU SERVICE	13
5.2. ECONOMIE DE LA DELEGATION	-
5.3. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LE DELEGATAIRE	
5.4. TRAVAUX REALISES ET PROGRAMMES PAR LA COLLECTIVITE	
5.5. ETAT DE LA DETTE ET DES AMORTISSEMENTS	
ANNEXES	16



1. Présentation générale

1.1. Le contexte réglementaire

Le présent rapport a pour objet de rassembler et présenter les différents éléments techniques et financiers relatifs au prix et à la qualité du service public d'Eau Potable pour l'exercice 20121 conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

En effet, depuis l'exercice 1995 et en application du décret n'95-635 du 6 mai 1995, le maire est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Cette disposition est à mettre en parallèle avec la loi n°95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de services publics qui impose aux délégataires de produire à la collectivité délégante, avant le 1^{er} juin un rapport annuel d'activité. Le décret 2005-236 du 14 mars 2005 impose, lui, de nouvelles obligations sur le contenu du rapport annuel du délégataire instauré par la loi précédemment citée.

Par ailleurs le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 a in troduit dans le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement la mesure de la performance sur de nombreux critères, comme la qualité du service au client, la maîtrise des impacts environnementaux ou la qualité de l'eau distribuée.

Tous les rapports doivent obligatoirement être mis à disposition du public dans les communes de plus de 3 500 habitants, sur place, dans les quinze jours qui suivent leur présentation à l'assemblée délibérante, le public en étant avisé par voies d'affichage classique durant 1 mois. Parallèlement un exemplaire est adressé au préfet, pour information.

1.2. L'organisation administrative du service

La commune de Solliès-Pont est compétente en matière d'eau potable.

La gestion du service public d'eau potable a été déléguée. Le service est exploité en affermage.

A l'issue de la procédure de consultation qui s'est déroulée conformément aux articles L1411-1 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales, la société SADE-Exploitation du Sud-Est, filiale de **Veolia Eau**, a été désignée délégataire en vertu d'un contrat qui a pris effet le 01 juillet 2010 pour une durée de 12 ans et arrivera à échéance le 30 juin 2022.

Le Délégataire assure :

- Les achats d'eau au SIVOM du canton de Solliès-Pont.
- L'exploitation dont notamment l'entretien, la surveillance, les réparations et les renouvellements nécessaires des installations de façon à assurer la continuité du service aux usagers.
- La conduite des relations avec les usagers du service
- La fourniture régulière d'informations à la collectivité

Au-delà de cette mission de base, le nouveau contrat prévoit en particulier les dispositions suivantes :

- La création d'une interface de consultation en Mairie, via internet, des plans des réseaux et des données du service collectées par la télégestion des installations,
- Des actions de communication sous forme de quatre plaquettes A4 sur la durée du contrat, que la commune distribuera aux administrés par boîtage, une journée de sensibilisation au goût de l'eau, et une conférence sur le fonctionnement du service de l'eau.
- Le déplacement en limite du domaine public de 180 appareillages compteurs inaccessibles actuellement,
- L'amélioration du rendement du réseau, supérieur à 75 % dès 2011 et jusqu'à 85 % en 2016, ainsi que l'indice linéaire de perte respectivement à 8,6 et 4,9 m3/jour/km,
- L'amélioration de la protection du Puits des Sénès : clôture du périmètre immédiat, mise hors d'eau du bâtiment en cas d'inondation, station d'alerte biologique avec transmission d'alarme et arrêt automatique du pompage dans la nappe,
- La mise en place de clôtures et portails d'accès des réservoirs de Crémorin et de Verte Vallée,
- La création d'une borne de distribution automatique de volume forfaitaire d'eau, autorisant le raccordement d'utilisateurs munis d'un badge monétique,
- L'installation de deux compteurs de sectorisation supplémentaires (lotissement Bancaous et rue de l'Arlésienne) pour améliorer le contrôle des transits d'eau dans les quartiers,
- La création d'un système de télé relevé des compteurs des abonnés, qui implique le remplacement de la totalité du parc compteurs de la commune et la construction d'un réseau radio de transfert des informations,
- Le curage des berges du Gapeau au droit du Puits des Sénès, pour favoriser les infiltrations de l'eau du fleuve dans la nappe alluviale, et donc améliorer la performance de l'alimentation du Puits des Sénès,
- La modélisation mathématique du fonctionnement hydraulique du réseau de distribution pour parfaire la compréhension de son fonctionnement et optimiser son développement futur,
- L'éradication des branchements en plomb à l'échéance légale du 31 décembre 2013.

La collectivité prend en charge :

- Le contrôle de la mission du délégataire
- Les extensions et le renouvellement des réseaux
- Les nouveaux investissements

Pour l'assister dans le suivi de ce nouveau contrat, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à été confiée au Cabinet spécialisé G2C environnement.

1.3. Le territoire et la population desservie

Le périmètre du service est constitué par le territoire de la Ville de Solliès-Pont.

Le service concerne :



2. Les données techniques

2.1. Les ressources

En 2013, 615 853 m³ ont été prélevés sur la station de pompage des Sénès.

	2011	2012	2013	N/N-1
Volume prélevé par ressource (m3)	666 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume produit (m3)	666 170	617 097	615 853	-0,2%

L'indice d'avancement de la protection de la ressource établi à 40% traduit la remise d'un avis de l'hydrogéologue par rapport à l'exploitation de cette ressource.

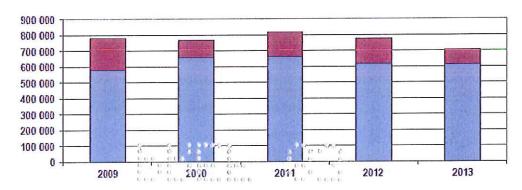
Suite à la décision du conseil municipal de Solliès-Pont de s'engager dans la procédure, l'hydrogéologue agrée chargé de l'instruction du dossier de la protection de la ressource des Sénès, a été nommé par l'ARS. En préalable au déploiement de la lourde procédure réglementaire de définition et de mise en place des périmètres de protection et sur demande de la Collectivité, l'hydrogéologue agrée a émis un rapport permettant de s'assurer de la pertinence du maintien en fonctionnement du captage des Sénès. Les conclusions de ce rapport, remis à la Commune en Février 2009, sont favorables sous réserve de la mise en place de mesures de protections et d'un secours total de l'alimentation en eau de la commune

Ce secours total a été réalisé par l'extension de la capacité de production de l'usine de la Colle appartenant au SIVOM du Canton de Solliès-Pont (passage de 166 à 260 m3/h) et la construction d'un feeder sur le réseau du SIVOM, permettant de relier directement l'usine de la Colle à Solliès-Ville au puits des Sénès.

En parallèle, la commune s'est engagée dans le dossier de définition et de mise en place des périmètres de protection du puits des Sénès. La première étape a consisté à la réalisation par un bureau d'études spécialisé, du dossier de demande réglementaire en application du Code de la Santé Publique. En 2012, la commune a constitué le dossier de DUP et l'a transmis aux services compétents (ARS et Préfecture). Afin de se conformer aux nouvelles réglementations en la matière, il convient d'adjoindre une étude d'impact. Au moment de la rédaction du présent rapport, cette étude est en cours d'achèvement.

	2011	2012	2013	N/N-1
Volume acheté à d'autres services d'eau potable (m3)	152 251	161 029	89 903	-44,2%
SIVOM du Canton de Solliès Pont	152 251	161 029	89 903	-44,2%

Evolution des volumes produit et acheté à d'autres services



□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prrouit (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prior (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prior (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)
□ Volume prior (m3) □ Volume acheté à d'autres Services d'eau polable (m3)

	0 0 0 0 0 0 0	2011	2012	2013	N/N-1
Volume prélevé	0 0 0 0 0	666 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume produit (m3)	0 0 0 0 0	866 170	617 097	615 853	-0,2%
Volume acheté à d'autres ser	vices d'eau potable	152 251	161 029	89 903	-44,2%
Volume mis en distribution		818 421	778 126	705 756	-9,3%

2.2.1. Caractéristiques du réseau de distribution

Canalisations	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Longueur totale du réseau (km)	79,5	79,6	77,7	77,9	78,0	0%
Longueur d'adduction (ml)	859	859	858	858	858	0%
Longueur de distribution (ml)	78 679	78 787	76 799	77 075	77 109	0%
dont canalisations	61 645	61 720	59 721	59 917	59 873	0%
dont branchements	17 034	17 067	17 078	17 158	17 236	0%
Equipements	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
dont poteaux d'incendie	161	162	168	173	173	0%
Branchements	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre de branchements	5 032	5043	5 045	5 061	5 076	0%
Compteurs	2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre de compteurs	4 776	4811	4 866	4 993	5 094	2%

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux, permettant d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable, se situe en 2013 à 85. Il traduit l'existence de plans mis à jours annuellement et complétés par un certain nombre d'éléments caractéristiques des tronçons de canalisation mais de manière non exhaustive.

2.2.2. Renouvellement des branchements en plomb

En 2013, le délégataire a supprimé les 57 branchements en plomb restant. L'objectif de leur éradication avant fin 2013 est atteint.

2.2.3. Performances du réseau

On note une amélioration des performances du réseau en 2013, après une dégradation importante les années 2010 et 2011. Les résultats obtenus respectent les attentes fixées dans le contrat (objectifs du délégataire : 75% de rendement et 8,6 m³/km/j pour l'indice linéaire de pertes).

		2009	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Rendement du réseau de distribut sur période synchrone % (A+B)/(C		72,10%	68,80%	65,90%	71,80%	75,80%	6%
Volume consommé autorisé 365 j (Volume consommé autorisé pour l'al 2010		545 533	642 335	539 808	550 057	530 922	-3%
Volume vendu à d'autres services	В					7 136	-
Volume produit sur période synchro (m3).	one C	573 474	798 243	663 900	607 518	620 188	2%
Volume acheté à d'autres services période synchrone (m3).	sur D	183 110	135 537	155 786	158 624	89 420	-44%

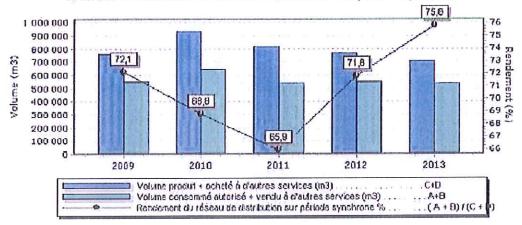
Selon les prestations assurées dans le cadre du contrat, certains termes de la formule peuvent être sans objet. Ils ne sont alors pas affichés dans le tableau

(A = Volume consommé autorisé 365 jours ; B = Volume vendu à d'autres services sur période synchrone ; C = Volume produit sur période synchrone ; D = Volume à chiefé à d'antres services sur période synchrone)

0 0 0 0 0 0 0 0 0	2009	2010	2011	2012	2013
Indice linéaire de pertes en réseau calcujé sur période Synchréne (m3/km/j) (A-B//(L/10/0)/385	9,38	12,93	12,84	9,85	7,85
Volume mis en distribution synchrone (m3)	756584	933 780	819 686	766 142	702 472
Volume consommé authrisé 365 jours (m3)	545533	642 435	539 808	550 057	530 922
Longueur de canalisation de distribution (ml) L	61 645	61 720	59 721	59 917	59 873

000

Evolution du rendement du réseau de distribution sur période synchrone



Le décret d'application de l'article 161 de la loi de Grenelle II publié le 27 janvier 2012 poursuit un double objectif, de mise en place par les collectivités d'une gestion patrimoniale des réseaux d'eau, et de diminution des pertes d'eau. Au-delà du Grenelle, il s'inscrit dans le nouveau plan national d'adaptation au changement climatique, qui met en avant un objectif fort de diminution des prélèvements d'eau.

Le décret rend tout d'abord obligatoire l'établissement d'un « descriptif détaillé » des réseaux avant le 31 décembre 2013. Le délégataire dispose de toutes les informations nécessaires à cet effet, les tient à jour et les transmet régulièrement à la commune.

Le décret fixe d'autre part un objectif minimal de rendement, compris entre 65 et 85 %, calculé pour chaque service d'eau. Sur la base des données de l'exercice 2013, l'objectif minimal de rendement du service de l'eau de Solliès-Pont s'établit à 70%.

Afin d'améliorer les performances du réseau, le délégataire a mis en place un plan d'actions, qui se décompose de la manière suivante :

- Surveillance au quotidien des débits de nuit et comparaison à un objectif journalier défini en fonction de la saison et des consommations de l'année 2009 (meilleure année récente).
- Mise en œuvre de campagnes de recherche de fuites par localisation acoustique dès qu'une dérive par rapport à l'objectif est constatée. Les recherches de fuites peuvent être optimisées depuis la mise en place de la sectorisation en 2011.
- Réactivité pour l'interruption des écoulements des fuites dès qu'elles sont localisées. Les objectifs de réactivité suivis sont les suivants : interruption d'une fuite décelée sur conduite en moins de 24 heures, interruption d'une fuite décelée sur branchement en moins de 72 heures.

Ce plan d'action et la marche vers l'amélioration du rendement, vont permettre d'éviter la mise en œuvre des dispositions du décret, soit la majoration de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau.

2.3. Les réservoirs

Les réservoirs permettent d'assurer une régulation de l'approvisionnement tout en apportant une sécurité, en cas d'incident sur les conduites. Le servicé d'eau potable de la commune de Solliès-Pont dispose de 2 réservoirs.

Réservoir ou château d'eau 6 6 6 6	Capacité de stockage (m³)
Réservoir de Crémo in	6 6 6 2 000
Réservoir Verte Vallée	0 0 1 000
Capacité totale des réservoirs	3 000

Ils ont tous deux été nettoyés en 2013.

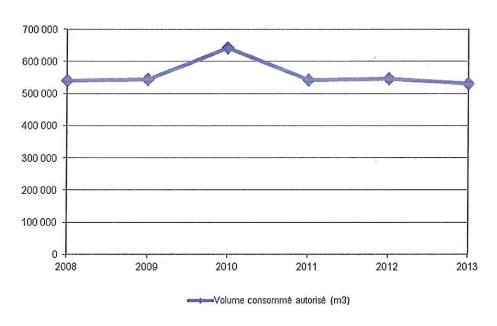
2.4. Les volumes

Le calcul du rendement s'effectue sur la base des volumes comptabilisés lors des périodes de relève, rapportés à 365 jours:

	2011	2012	2013
Volume comptabilisé (m3)	529 673	532 634	517 901
Volume sans comptage (m3)	8 155	8 155	8 155
Volume du service du réseau (m3)	4 866	4 866	4 866
Volume consommé autorisé (m3)	542 694	545 655	530 922
Volume consommé autorisé 365 jours (m3)	539 808	550 057	530 922

Les volumes d'eau consommés sans comptage et consommés pour le service sont des estimations.

Evolution du volume consommé autorisé (m3)



Note: la hausse des volumes comptabilisés en 2010 provient du changement de la date de la relève des compteurs lors de la mise en place du nouveau contrat. Ainsi les volumes consommés 2010 correspondent à une période de consommation plus longue par rapport aux autres années (447 jours contre environ 365 jours).

On remarque que le volume consommé par les usagers reste relativement constant.



2.5. La surveillance de la qualité de l'eau potable

2.5.1. Les types de traitement par ressource

Lieu	Type de traitement
Station de pompage Les Sénès	Chlore gazeux

2.5.2. Conformité de la qualité de l'eau distribuée

La qualité bactériologique des eaux est classée en fonction du coefficient C_b suivant :

 $C_b = \frac{Nombre \, d'analyses \, conformes \, aux \, normes \, bactériologiques}{Nombre \, total \, d'analyses \, bactériologiques \, effectuées} \, X \, 100$

C = Taux de	conformité bactériologique
C > 95 %	Très bonne qualité
90 % ≤ C < 95 %	Bonne qualité
70 % ≤ C < 90 %	Contamination ponctuelle
40 % ≤ C < 70 %	Contamination régulière
C < 40 %	Contamination chronique

Le taux de conformité physico-chimique des eaux se mesure en fonction du coefficient C_{pc} suivant :

Les autres paramètres physico-chimiques analysés par l'ARS sont notamment :

LA TURBIDITE : L'origine de la turbidité provient de la présence de matières en suspension qui donnent un aspect trouble à l'eau.

LA DURETE: Le titre hydrométrique (TH) est le paramètre qui permet d'apprécier le pouvoir entartrant d'une eau. Il dépend essentiellement des concentrations en calcium et magnésium dans l'eau. En dessous de 10°F de TH, on considère que l'eau est très douce. Elle est très calcaire au-dessus de 30°F.

LES NITRATES: Les nitrates et les nitrites sont des substances chimiques naturelles qui entrent dans le cycle de l'azote. Dans l'eau, ces substances peuvent provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. Normalement, la concentration de nitrates dans les eaux souterraines et les eaux de surface est faible, mais elle peut atteindre des niveaux élevés à cause du lessivage des terres cultivées ou de la contamination par des déchets d'origine humaine ou animale (traceur de contamination).

Des concentrations excessives de nitrate dans l'eau potable augmentent le risque de conversion de nitrate an nitrite. C'est la présence du nitrite dans l'organisme qui est la cause des maladies graves et parfois mortelles, notamment chez les jeunes enfants. En conséquence des réstrictions de consommation pour les femmes enceintes et les nouveau-nés sont prévues des que le seuil de 50 mg/l est dépassé. Au-delà de 100

mg/l, l'interdiction de consommation s'adresse à l'ensemble de la population.

LE PLOMB

Le plomb trouvé dans l'eau est raiement d'origine naturelle, il provient de la dissolution de ce métal contenu dans cortains types de canalisations.

Sur les paramètres microbiologiques 98% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme. Sur les paramètres physico-chimiques 94% des analyses réglementaires effectuées (ressources + production + distribution) ont révélé une situation conforme.

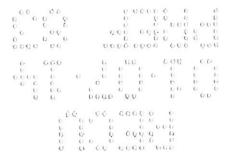
Parallèlement à ce contrôle réglementaire officiel, le délégataire du service assure en outre une autosurveillance permanente grâce à des analyses d'autocontrôle interne.

En 2013, 1 analyse pour les paramètres microbiologiques et 1 analyse pour les paramètres physico-chimique se sont révélées non conformes aux limites sanitaires.

Paramètres microbiologiques	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité microbiologique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	97,62%
Nombre de prélèvements conformes	41	43	41	40	41
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	41	43	41	40	42
Paramètres physico-chimique	2009	2010	2011	2012	2013
Taux de conformité physico-chimique	100,00 %	100,00 %	100,00 %	100,00 %	94,12 %
Nombre de prélèvements conformes	16	17	16	16	16
Nombre de prélèvements non conformes	0	0	0	0	1
Nombre total de prélèvements	16	17	16	16	17

Sur la microbiologie le dépassement porte sur le paramètre « entérocoques fécaux » : le prélèvement du 09/07/2013 au bureau jeunesse et sports s'accompagnait d'un résiduel de chlore suffisant et de l'absence de germes totaux. Après vérification des conditions d'exploitation une contre analyse a donné des résultats conformes.

Le dépassement physico-chimique porte sur le paramètre dicofol. Le dicofol est un pesticide de la famille des organo-chlorés dont l'utilisation est interdite depuis 2010. Il s'agit de la première valeur positive retrouvée sur Les Sénès. Un suivi renforcé de la ressource en 2013 a toujours donné des résultats conformes.



3. Les données clientèles

3.1. Les abonnés du service d'eau potable

Le nombre d'abonnés par catégorie constaté au 31 décembre, au sens du décret du 2 mai 2007, et le nombre d'habitants desservis figurent dans le tableau ci-dessous.

	2010	2011	2012	2013	N/N-1
Nombre total d'abonnés (clients)	4 828	4 860	4 971	5 039	1,4%
domestiques ou assimilés	4 828	4 860	4 971	5 039	1,4%
autres que domestique	0	0	0	0	
Nombre d'habitants desservis total (estimation)	10 925	11 084	11 170	11 214	0,4%

Le nombre d'abonnés est en progression (+6% entre 2008 et 2013).

3.2. Interruptions du service non programmées

Le taux d'occurrence des interruptions de service non programmées mesure la continuité du service. Le nombre d'interruptions non programmées est estimé à partir du nombre de fuites réparées.

	2010	2011	2012	2013
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées pour 1000 abonnés	2.28	1.23	3.42	0.60

3.3. Taux de réclamations écrites

Les réclamations écrites sont enregistrées et font l'objet d'un traitement personnalisé.

Le taux de réclamations se mesure comme suit :

Taux réclamations = Nombre réclamations écrites (courrier, mail ou fax)
Nombre d'abonnés

	2010	2011	2012	2013
Taux de réclamations écrites pour 1000 abonnés	3.73	5.56	4.63	2.38

3.4. Taux d'impayés

Le taux d'impayés sur les factures (l'eau de l'ahnée 2015 est de 0,04%. Ce faible taux est satisfaisant.

υ ου ου ου <u>ου ου ου</u>

3.5. Respect des délais minimum d'ouverture des branchements

Le délai maximal d'ouverture d'un branchement ent fixé à un jour.

En 2013, 611 branchements ont été ouverts et 100% l'ont été dans le respect de ce délai.

4. La tarification du service

4.1. Les modalités de tarification

4.1.1. Les modalités de tarification

Le prix du service se décompose en :

- Une part délégataire composée :
 - D'une part fixe par abonné (abonnement)
 - D'une part variable proportionnelle au volume d'eau potable consommé

- Une part collectivité comprenant :
 - Une partie proportionnelle au volume d'eau potable consommé

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

Chaque année, le Conseil Municipal vote le tarif concernant la part revenant à la collectivité. Il doit permettre d'équilibrer le budget en dégageant une capacité d'autofinancement suffisante pour programmer les investissements nécessaires au maintien en état du patrimoine et en particulier des canalisations.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés. Le service est assujetti à la TVA.

Les tarifs concernant la part de la société SADE sont indexés annuellement conformément au contrat d'affermage. En tout état de cause, le contrat prévoit que l'amplitude de révision du tarif sera plafonnée par l'évolution de l'Indice des Prix à la Consommation.

4.1.2. Les tarifs

Les tarifs applicables aux 01/01/2013 et 01/01/2014 sont les suivants :

Tarifs du service d'eau p	otable au 1er janvier 2013	et au 1er janv	/ier 2014
		01/01/13	01/01/14
Part délé	gataire		
	Abonnement DN 15	8,33	8,33
	Abonnement DN 20	15,87	15,86
	Abonnement DN 25	18,62	18,61
Part fixe (€ HT/semestre)	Abonnement DN 30	22,97	22,97
	Abonnement DN 40-50	31,72	31,71
	Abonnement DN 60	69,34	69,32
	Abonnement DN 80-100	114,66	114,64
	Tranche 1 : de 0 à 20 m³	0,3034	0,3033
Part proportionnelle (€ HT / m³)	Tranche 2 : de 21 à 200 m³	0,4652	0,4651
	Tranche 3 : plus de 200 m³	1,1529	1,1526
Part colle	ectivité		
Part proportionnelle	(€ HT / m³)	0,7000	0,7000
Autres red	evances		
Préservation des ressources	(€ H∑ (m³)	0,0634	0,0634
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	(€HT/m³)	0,2800	0,2800
V.	A 0 0 0	8	
Taux de TVA	%6 00	5,5	5,5

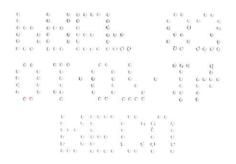
4.2. Evolution de la facture 120 m³

Le détail de la facture correspondant à une consommation de 120 m³ est fourni ci-dessous.

Composantes	01/01/13	01/01/14	Variation N/N-1
Part délégataire			
Part fixe	16,67	16,66	0,0%
Part proportionnelle 0-20 m³	6,07	6,07	0,0%
Part proportionnelle 20-200 m³	46,52	46,51	0,0%
Part proportionnelle au delà de 200 m³	0,00	0,00	-
Sous-total part délégataire	69,26	69,24	0,0%
Part collectivité			
Part proportionnelle	84,00	84,00	0,0%
Sous-total part collectivité	84,00	84,00	0,0%
Préservation des ressources	7,61	7,61	0,0%
Organismes publics	33,6	33,6	0,0%
Lutte contre la pollution (Agence de l'eau)	33,6	33,6	0,0%
Total HT pour 120 m³	194,47	194,45	0,0%
TVA	10,70	10,69	0,0%
Total TTC pour 120 m³	205,16	205,15	0,0%
Prix TTC du m³ pour 120 m³	1,710	1,710	0,0%

On note une stagnation du prix de l'eau.

Ainsi, le montant de la facture du service d'eau potable pour une consommation de 120 m³ est stable entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2014 et s'élève à 205€, ce qui correspond à un prix de 1,71 €TTC/m³.



5. Les données financières

5.1. Recettes du service

En 2013 les recettes du délégataire se décomposent de la manière suivante :

- Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau : 349 871 €
- Produits des travaux attribués à titre exclusif : 38 904 €
- Produits accessoires : 57 378 €

Pour l'exercice 2013 la commune a perçu 301 039 € de recettes liées à la surtaxe.

5.2. Economie de la délégation

Le délégataire remet annuellement un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE). Le CARE 2013 est présenté ci-dessous :

LIBELLE		2013
PRODUITS		983 501
Exploitation du service		349 871
Collectivités et autres organismes publics		537 349
Travaux atmbués à titre exclusif		38 904
Produits accessoires		57 370
CHARGES		1 005 663
Personnel		109 220
Energie électrique		40 110
Achats d'eau		59 366
Produits de traitement		1 312
Analyses		8 521
Sous-traitance, matières et foum tures		105 837
Impôts locaux et taxes		873
Autres dépenses d'explotation	Télécommunication, poste et télégestion	6 244
	Engins et véhicules	6 921
	Informatique	6 619
	Assurances	1 631
	Locaux	4 687
	Autres	584
Redevances contractuelles Contribution des services centraux et rectische of ook ook Collectivités et autres organismes publics ook ook		1 042
		13 353
		537 348
Charges telatives aut conquellements 00 000 C Pour parantie de continuité du service		24 058
	Fonds contractual (Renouvellements)	15 116
Charges relatives aux investissements	Programme contractuel (Investissements)	69 419
Provision pour investissements luturs		-6 954
Pertes sur créances irrécouvrables et contentieux recouvreme	ent	3 256
RESULTAT AVANT IMPOT		-22 162
RESULTAT		-22 162

Conforme à la circulaire FP2E de janvier 2006

LIBELLE	2013
Recettes liées à la facturation du service	348 829
dent produits en titre de l'année (hors estimations sur consonvasions)	379 690
donf variation de la part estimée sur consommétions	-30 661
Ristournes	1 042
Exploitation du service	349 871
Exploration de colvido	
Produits : part de la collectivité contractante	362 904
dont produits au titre de l'année (bors estimations sur consommations)	360 158
dont vanation de la part estimée sur consommations	2 746
Redizvance prélévement (Agence de l'Éau)	33 540
deal produts au litre de l'année (hors estimations sur consormations)	33 201
dont variation de la part estimée sur consommations	249
Redevance de lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	140 905
dont produits au titre de l'année (hors estimations sur consommations)	139 753
dont vanation de la part estimée sur consommations	1 152
Collectivités et autres organismes publics	537 348
	20 004
Produits des travaux attribués à titre exclusif	38 904
Produits accessoires	57 378
1 10uulta auvooovii ea	
	fae

Ce tableau correspond au détail de la première ligne du CARE (produits hors TVA)

5.3. Travaux réalisés et programmés par le délégataire

66.0

Renouvellement

Le délégataire s'est engagé à réaliser tout le renouvellement qui sera nécessaire pour maintenir les installations du service en bon état de fonctionnement et d'aspect.

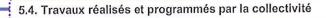
D'autre part, un programme contractuel de renouvellement a été mis en place. Il est provisionné chaque année par le délégataire et les dépenses de renouvellement réalisées dans ce cadre en sont ensuite déduites.

En 2013, le délégataire a réalisé environ 25 000 € de travaux de renouvellement dans le cadre de son programme. Ces travaux ont concerné le renouvellement de 15 branchements eau potable et lo renouvellement de 19 compteurs d'eau.

Investissements

Le délégataire à réalisé l'ensemble des investissements contractuels sur les exercices passés (mise en place de la télé relève par exemple). A ce jour le délégataire n'a plus d'investissement contractuel à réaliser.

000



Travaux réalisés

En 2013 la collectivité a réalisé les investissements suivants :

	Etude	Travaux
Travaux 6ème RTS		144 750,00 €
maillage ilot de la gare		110 000,00 €
maillage ste christine les Plantades	50 000,00€	50 000,00 €
travaux branchement rue joseph Aillaud		2 392,00 €
déplacement conduite chemin des Fourches		1 293,00 €
	E0 000 C	200 425 6

50 000 €

308 435 €

Travaux programmés

Le programme de travaux 2014 de la commune pour le service eau potable figure cidessous :

	Etude	Travaux
Citerne et chambre de vanne Verte vallée	11 000,00 €	110 000,00 €
One me of ortains of the control of	11 000,00€	110 000,00€

D'autre part la commune a prévu de réaliser ultérieurement les travaux suivants :

- clôtures du périmètre de protection immédiat des captages
- Acquisitions foncières du périmètre de protection immédiat des captages
- protection des captages: réhabilitation du canal des Sénès

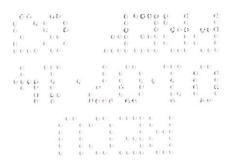
5.5. Etat de la dette et des amortissements

Etat de la dette du service au 31/12/2013

Le service d'eau potable ne présente aucune dette au 31/12/2013.

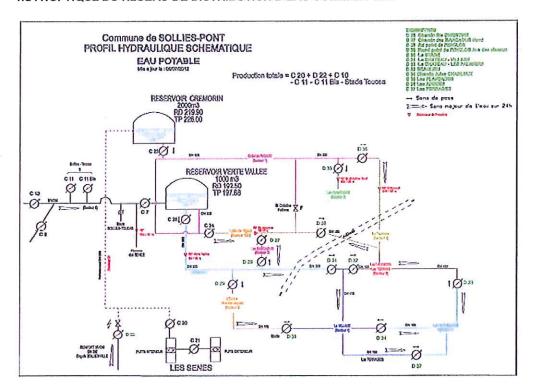
Amortissements

Sur l'exercice 2013, les amortissements réalisés par le service sont de 75 498 €.

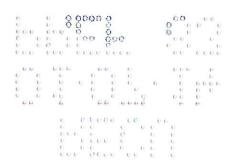


Annexes

1.SYNOPTIQUE DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU SOLLIES-PONT



2 .NOTE DE L'AGENCE DE L'EAU RHONE-MEDITERRANEE-CORSE



L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse vous rend compte de la fiscalité de l'eau





UNE FISCALITÉ QUI A PERMIS LA MISE AUX NORMES DE L'ASSAINISSEMENT EN FRANCE

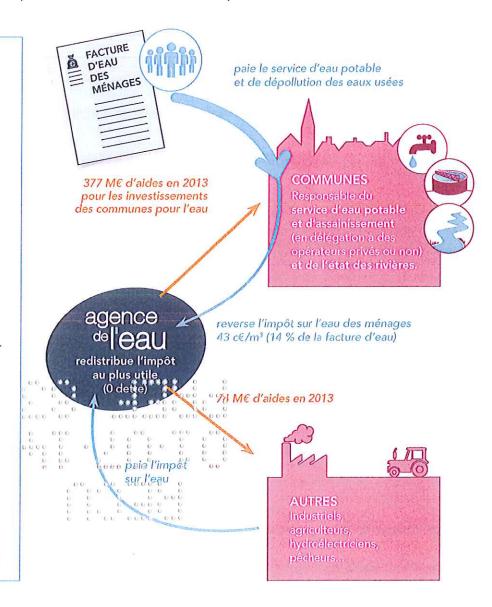
Grâce à cette fiscalité sur l'eau, le parc français des stations d'épuration est désormais aux normes : la pollution organique dans les rivières a été divisée par 10 en 20 ans.

Le prix moyen de l'eau en France est de 3,91 € TTC/m³ et de 3,55 € TTC/m³ dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse (données SISPEA).

14 % du montant de la facture d'eau représente l'impôt sur l'eau versé à l'agence de l'eau, en plus des impôts des industriels et des agriculteurs, calculés selon le principe pollueur-payeur.

Chaque euro collecté
est réinvesti auprès des
collectivités, industriels,
agriculteurs et associations
pour mettre aux normes les
stations d'épuration, renouveler
les réseaux d'eau potable,
économiser l'eau, protéger les
captages d'eau potable des
pollutions par les pesticides
et les nitrates, restaurer le
fonctionnement naturel des
rivières.

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public de l'Etat dédié à la protection de l'eau et garant de l'intérêt général.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU

DANS LES BASSINS RHÔNE-MÉDITERRANÉE ET CORSE EN 2013

Pour économiser l'eau sur les territoires en déficit en eau (37,5 millions €)

258 opérations (réduction des fuites dans les réseaux d'eau potable, modernisation de l'irrigation...) ont permis d'économiser 35,3 millions m³ en 2013 soit la consommation d'une ville de 500 000 habitants.

Pour dépolluer les eaux

(122 millions € pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement)

217 stations d'épuration aidées en 2013, dont 7 en Corse. L'objectif de mise en conformité des stations d'épuration des grandes villes est atteint. L'agence continue maintenant avec les villes de plus petite taille et les communes rurales.

> Pour réduire les pollutions par les pesticides et les toxiques (41 millions €)

2574 agriculteurs aidés en 2013 pour s'équiper d'une aire de lavage pour les pulvérisateurs de pesticides ou de matériel pour réduire l'utilisation des pesticides.

22 territoires engagés dans des démarches collectives de réduction des rejets de substances dangereuses concernant des activités industrielles et commerciales.

8 opérations majeures de lutte contre les substances dangereuses lancées sur de grands sites industriels.

Pour libérer les captages d'eau potable des pesticides et des nitrates

(15 millions €)

35 nouveaux captages prioritaires du SDAGE ont un programme d'actions qui prévoit des changements de pratiques agricoles pour réduire l'utilisation des pesticides et des nitrates. Régler la question des pesticides permet d'économiser les surcoûts pour rendre potable une eau polluée. Chaque année ces traitements coûtent entre 400 et 700 millions € aux Français.

Pour redonner aux rivières un fonctionnement naturel, restaurer les zones humides et préserver la biodiversité (53,4 millions €)

1035 km de rivières restaurées ou entretenues et 80 seuils et barrages rendus franchissables par les poissons. Les aménagements artificiels des rivières (bétonnage des berges) ne permettent plus aux poissons de circuler, aux sédiments de s'écouler. Pire, ils aggravent les ciues. L'objettif est de redonner aux rivières un fonctionnement naturel.

1220 ha de zones humides ont fait l'objet d'une aide, dont 270 ha de surfaces acquises. L'objectif de l'agence est de restaurer 10.000 ha de zones humides au cours des 6 prochaines années. Telles une éponge les zones humides limitent les crues en absorbant l'eau en excès.

Pour la solidarité internationale

(4 millions €)

78 opérations engagées pour donner accès à l'eau ou à l'assainissement aux populations démunies dans les pays en voie de développement.

L'AGENCE DE L'EAU VOUS REND COMPTE DE LA FISCALITÉ DE L'EAU

2014

515,8 M€ DE REDEVANCES EN 2014

Pour les ménages, les redevances représentent 14 % de la facture d'eau. Un ménage de 3-4 personnes, consommant 120 m³/an, dépense 34 € par mois pour son alimentation en eau potable, dont 4,80 € pour les redevances.

14,6 % (75,2 M€) payés par les collectivités

comme redevance de prélèvement sur la ressource en eau

% (56,7 M€) payés par les industriels et les activités économiques comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

0,7 % (3,4 M€) payés par les irrigants et les éleveurs comme redevance de pollution et de prélèvement sur la ressource en eau

70,5 % (363,6 M€) payés par les ménages

et assimilés (administrations, entreprises de service, artisans et petites industries) comme redevance de pollution domestique

0,5 % (2,7 M€) payés par les pêcheurs, propriétaires de canaux, d'ouvrages de stockage et d'obstacles comme redevance pour la protection du milieu aquatique

2,8 % (14,3 M€) payés par les distributeurs de produits phytosanitaires et répercutés sur le prix des produits comme redevance de pollution diffuse

Pour toutes les redevances, les taux sont fixés par le conseil d'administration de l'agence de l'eau où sont représentés tous les usagers de l'eau, y compris les ménages.

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Cette redistribution bénéficie à 80 % aux collectivités. Elle organise une solidarité entre les bassins Rhône-Méditerranée et Corse ainsi qu'entre les communes urbaines et rurales. Montant prévisionnel des aides pour 2014 (actualisation mars 2014) :

> 12,52 % (65,3 M€) aux collectivités pour la restauration et la protection des milieux aquatiques :

zones humides et renaturation, continuité écologique des cours d'eau

18,37 % (95,8 M€) aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau) pour la protection des captages d'eau, la gestion de la ressource et l'alimentation en eau potable

5,45 % (28,4 M€) aux acteurs économiques non agricoles pour la dépollution industrielle et le traitement de certains déchets



53 % (276,9 M€) aux collectivités (bénéficiant au prix de l'eau)

pour l'épuration des eaux usées urbaines et rurales

5,26 % (27,4 M€)

aux collectivités, aux associations, aux organismes consulaires..., pour l'animation des politiques de l'eau : études, connaissances, réseaux de surveillance des eaux, éducation, information

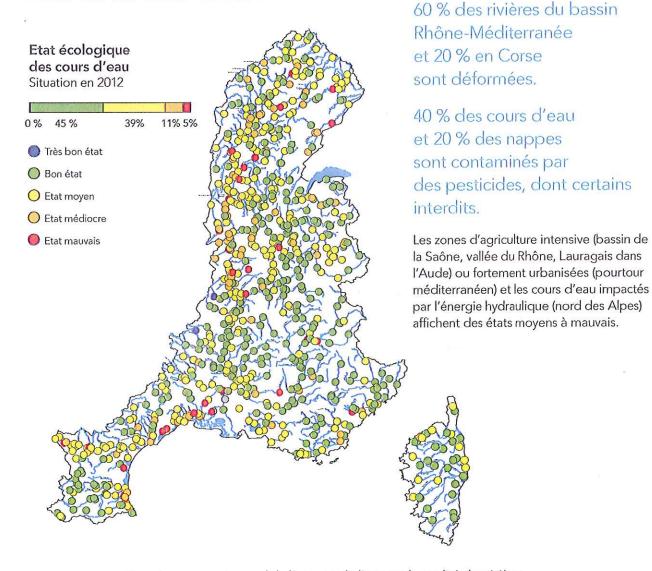
0,96 % (5 M€) à la solidarité internationale :

accès à l'eau ou à l'assainissement pour les populations démunies

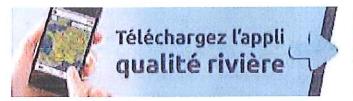
4,36 % (22,8 M€) aux exploitants agricoles

pour des actions de dépollution dans l'agriculture

Solidarité envers les communes rurales : l'agence de l'eau soutient les actions des communes rurales pour rénover et entretenir leurs infrastructures d'eau et d'assainissement (100 millions €/an).



Données : rapport annuel de l'agence de l'eau sur la qualité des rivières.





La nouvelle application mobile des agences de l'eau pour connaître la qualité des rivières.

Bassin Rhône-Méditerranée

- > 14 millions d'habitants
- 25 % du territoire français
- 20 % de l'activité agricole et industrielle
- > 50 % de l'activité touristique
- 11 000 cours d'eau de plus de 2 km

Bassin de Corse

- 300 000 habitants permanents
- 2,7 millions de touristes chaque année
- 3 000 km de cours d'eau
- 1 000 km de côtes







AGENCE DE L'EAU RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE 2-4, allée de Lodz 69363 Lyon Cedex 07

Tél.: 04 72 71 26 00

www.eaurmc.fr - www.sauvonsleau.fr